



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates  
Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du  
Sitzung vom

13 OCT. 2004

### LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête déposée le 9 février 2004 par la municipalité de Chandolin, sollicitant l'homologation du plan d'inventaire du village de Chandolin et des hameaux de Soussillon et de Fang (plan de zones No 3 1023/0007 et document photographique);

Vu l'article 75 de la Constitution cantonale;

Vu les articles 17, 146 et 147 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo);

Vu l'article 18 de la loi sur les constructions du 8 février 1996 (LC) et les articles 12ss de l'ordonnance sur les constructions du 2 octobre 1996 (OC);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu la décision du 11 novembre 2003 du conseil municipal de Chandolin adoptant le plan d'inventaire du village de Chandolin et des hameaux de Soussillon et de Fang;

Vu la mise à l'enquête publique du dossier parue dans le Bulletin officiel No 47 du 21 novembre 2003;

Vu l'absence d'opposition formulée à la suite de cette publication;

Vu le rapport explicatif joint par la municipalité de Chandolin à l'appui de sa requête;

Vu les préavis favorables du Service de l'aménagement du territoire (11 mars 2004) et du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (30 avril 2004);

Attendu que le plan d'inventaire a été élaboré avec le concours des collaborateurs du Service des bâtiments, monuments et archéologie;

Sur la proposition du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité,

### *d e c i d e :*

d'homologuer le plan d'inventaire susmentionné tel qu'adopté par le conseil municipal de Chandolin le 11 novembre 2003.

Emolument : 100 francs

Pour copie conforme,  
LE CHANCELLIER D'ETAT :

- 5 extr. DEIS
- 1 extr. SAJTEE
- 1 extr. SBMA
- 1 extr. IF

*à notifier par le Département*

